

BELMINE

N° 20, novembre 2005



ON EST EN TRAIN DE RÉPARER LES DÉCHIRURES DE LA CANALISATION D'AIR ET DE VÉRIFIER LE NIVEAU DE CO.

C'EST SUPER ! IL FAUDRA AUSSI APPROCHER LA CANALISATION DU FRONT DE TAILLE.

La ventilation des mines souterraines

... les travaux riverains de Marcel Labrecque

Les prouesses de Nancy Létourneau

La qualité de l'air, c'est vital!

Votre journal des Belmine n'arrive pas seul cette fois-ci. En effet, un autocollant a fait la route avec lui. Cet autocollant a pour but de vous rappeler l'importance du programme d'intervention dans les mines souterraines, qui en est maintenant à l'étape de la ventilation. Des renseignements plus complets vous sont fournis à l'intérieur du journal.

Vous trouverez sûrement un endroit approprié pour apposer votre autocollant, sur votre *boîte à lunch*, par exemple. Il peut aussi être installé à la maison; les plus petits auront probablement de bonnes idées...



En plus de nous entretenir du programme d'intervention, ce numéro traite, comme d'habitude, d'une foule de sujets intéressants : André Simard au Burkina Faso, la retraite de Marcel Labrecque, les prouesses de Nancy Létourneau. Tous ces noms vous disent quelque chose ? Lisez ce que ces personnes ont à raconter.

Je ne vous retiens pas plus longtemps. Bon collage et bonne lecture !

PSSSST! Au mois de septembre, j'ai eu la chance d'aller visiter la mine Raglan au Nunavik. Toute une expérience ! Dans le prochain numéro du *Journal des Belmine*, je vous parlerai de certaines de mes découvertes, mais je profite dès maintenant de l'occasion pour remercier et saluer tous ceux et toutes celles que j'ai eu le plaisir de rencontrer durant cette semaine passée au nord du Nord.

CHRISTINE BUREAU

Carnet Internet



Les jeunes et la CSST www.csst.qc.ca/jeunes

À voir dans le site Web des renseignements sur la santé et la sécurité du travail pour :

- ▲ les jeunes,
- ▲ les enseignants,
- ▲ les employeurs.

Aussi, des renseignements sur les services et programmes offerts par la CSST :

- ▲ Défi prévention jeunesse,
- ▲ Information sur l'intégration des jeunes travailleurs,
- ▲ Escouade jeunesse,
- ▲ Service de soutien aux centres de formation professionnelle et technique.

SOLUTIONS DES JEUX DE LA PAGE 12

- Le jeu des 10 erreurs**
1. L'adresse n'est plus la même.
 2. La citrouille de Minnedriën n'a plus de bouche.
 3. Gamine n'a plus de couteau à sa ceinture.
 4. Drôlemine a perdu sa queue.
 5. Il manque une pointe à la clôture entre Boulamine et Gamine.
 6. Il manque une feuille devant Drôlemine.
 7. Il manque un pli à la robe de Boulamine.
 8. Il manque une ligne au contour de la fenêtre de la porte.
 9. Il manque un bout au soufflet de Boulamine.
 10. Il manque un bout de trottoir près de la jambe arrière de Gamine.
- Les mots mélangés**
1. ventilation
 2. adrénaline
 3. programme
 4. tolérance
 5. recommandations

Saviez-vous que...

Depuis un an, la mine d'amiante Bell de Thetford Mines ouvre ses portes aux visiteurs âgés de plus de 14 ans, sur réservation.

Casque, bottes, habit de mineurs, les voilà prêts pour se rendre à destination : 1000 pieds sous terre ! On sent la fébrilité mêlée à la crainte chez certains... Mais, une fois sortis de l'ascenseur, on se découvre étonnamment à l'aise, malgré l'humidité ambiante.

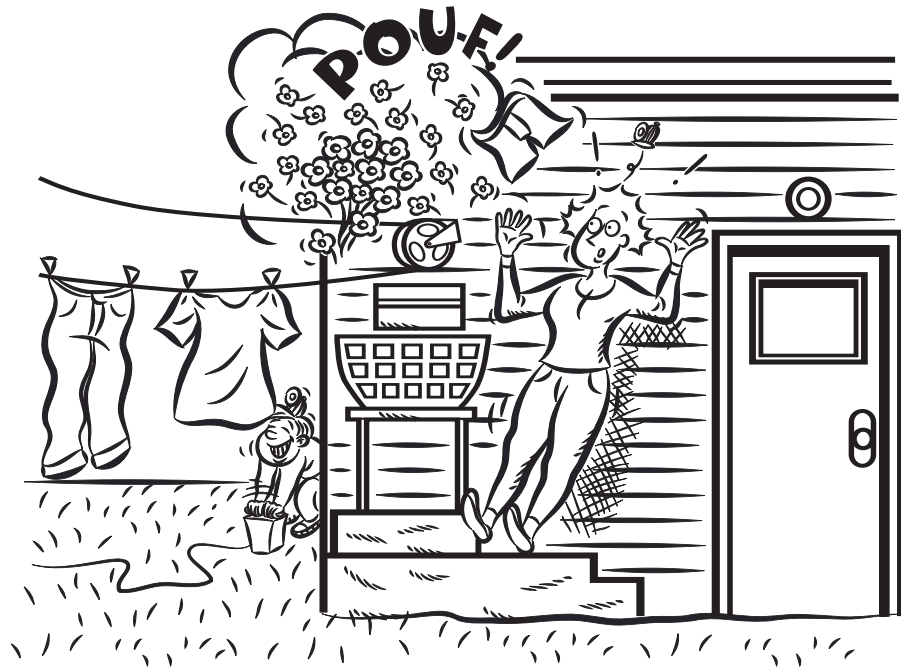
La visite nous amène dans une partie des 15 kilomètres de galeries, très larges et hautes pour laisser passer la machinerie lourde nécessaire à l'extraction de l'amiante. Presque un village souterrain, labyrinthique. La ventilation permet de bien respirer.

Dans la noirceur, éclairés par notre lampe frontale, on pense à la vie dans la mine, qui fonctionne sans arrêt six mois par année. Descente sous terre le matin. Lunch dans la cafétéria, qu'on aura l'occasion de visiter un peu plus tard. Retour à la surface en fin de journée.

« L'hiver, c'est dur, parce qu'on entre dans la mine le matin à la noirceur et on en ressort à la noirceur. On ne voit pas le soleil », explique Roger Veilleux, l'un des guides.

Ce sont des mineurs qui travaillent ici depuis une vingtaine d'années qui amènent le groupe dans ce labyrinthe souterrain. En plus de bien connaître les lieux, ils ont quantité d'anecdotes à raconter. C'est un avantage pour les visiteurs.

On y découvre les consignes de sécurité. Par exemple en cas d'incendie, le plus grand danger pour les mineurs. « Il faut aller dans les refuges sans essayer de sauver la vie des gens plus loin ! », explique Michel Socket,



guide et mineur. En cas de panne d'électricité, on remonte par l'échelle, pour arriver, une heure trente plus tard à la surface. »

En cours de route, les guides nous demandent d'éteindre nos lumières pour « vivre » le noir total. « Un jour, ma lampe s'est éteinte. Je me suis mis dos au mur, car au moins je savais où je me trouvais. J'ai attendu pendant une heure trente que quelqu'un passe », souligne M. Socket, guide et mineur. Heureusement, sous l'œil attentif de nos guides, ce genre d'aventure ne risque pas de nous arriver !

Pour des raisons de sécurité évidentes, après avoir vu la dimension des engins utilisés, les groupes se promènent au niveau 1000, alors que les mineurs travaillent, eux, à 1750 pieds, dans une nouvelle galerie.

En une année, 20 000 dynamitages, qui nécessitent 100 000 kilos d'explosifs, secouent la mine. Une trentaine de bâtons sont nécessaires pour forer, tous installés de façon stratégique et reliés à des minu-

teries, qui feront exploser le roc. « La première fois que j'ai vu un dynamitage, je tenais mon casque, mais pas mes pantalons, qui en sont sortis de mes bottes ! », raconte M. Socket.

D'ailleurs, à une certaine époque, les fils reliant la minuterie aux explosifs, aux couleurs variées, étaient utilisés par les femmes des mineurs comme corde à linge !

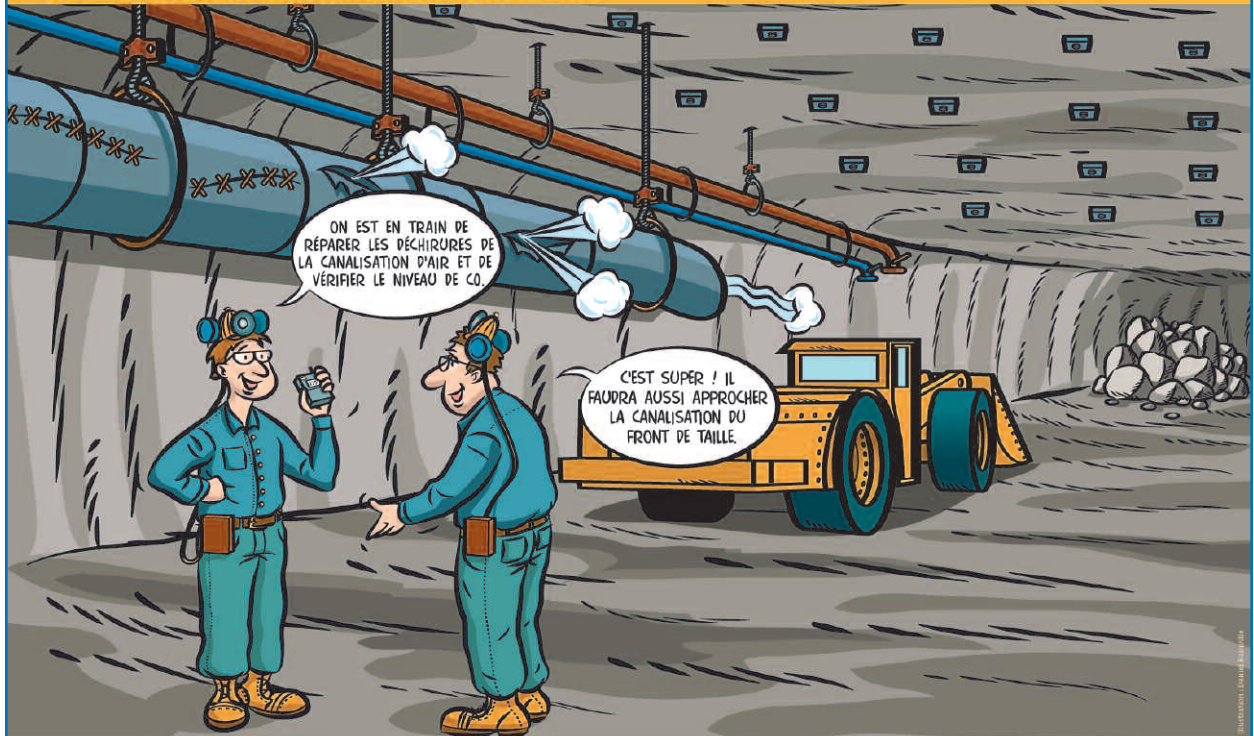
Comme on ne peut tout voir, une vidéo décortique chacune des étapes du processus d'extraction de l'amiante.

Par miracle, on se retrouve devant l'ascenseur, qu'on reprend. Rapidement, on est ébloui par la lumière du jour. Après la visite, on enlève notre costume de mineur en pensant que, quand même, ils sont courageux de descendre chaque jour sous terre.

Source : BOULIANE, Martine. « La mine d'amiante de Thetford Mines », [En ligne]. [www.cyberpresse.ca] (Consulté le 18 juillet 2005).

La qualité de l'air, c'est vital!

La ventilation des mines souterraines



En 1995, la CSST établissait, en collaboration avec ses partenaires syndicaux et patronaux du secteur minier, un plan d'action en vue d'améliorer la sécurité des travailleurs. Les risques les plus importants étaient énoncés dans le programme d'intervention visant le secteur. Le plan d'action mis en œuvre a découlé de ce programme, qui comportait six phases fondées sur le principe de la « tolérance zéro ».

Les mesures prévues dans les quatre premières étapes du plan sont maintenant intégrées aux activités courantes. Elles portaient sur l'élimination des risques liés aux situations ou aux éléments suivants :

- Ouvertures dangereuses et chutes de roches instables dans les galeries et les chantiers d'exploitation ainsi que pendant le percement des montages et le fonçage des puits ;
- Méthodes de travail appliquées au cours des travaux de minage ;
- Machines d'extraction ;
- Véhicules motorisés et autres machines.

Le moment est venu de passer à la cinquième étape du plan d'action, qui porte sur la ventilation des mines souterraines et, par conséquent, sur la santé des travailleurs miniers.

CSST

La prévention,
j'y travaille
depuis **25!**
ans

La ventilation des mines souterraines

Si ce n'est déjà fait, les inspecteurs de la CSST seront très bientôt à l'œuvre dans les établissements miniers afin de renseigner les travailleurs sur la réalisation de cette cinquième étape du plan d'intervention et de les informer du déroulement de leurs interventions. Les inspecteurs auront déjà suivi une formation en ventilation minière pour être en mesure d'intervenir sur le terrain.

Bien entendu, la participation de tous les intervenants touchés, tant des membres de la direction que des superviseurs et des travailleurs, est essentielle au succès du programme. La première étape à franchir pour atteindre l'objectif visé consiste pour chacun des établissements à dresser un portrait le plus juste possible de sa situation.

Une mine souterraine est un lieu confiné (fermé) où l'air ambiant est vicié par les activités qui y ont cours, notamment par les sautages d'explosifs (gaz, poussières, etc.), la nature du minerai (présence de silice libre, de radon, dégagement de méthane, etc.), les produits du remblai (ammoniac, etc.), la présence de contraintes thermiques en situation de mines profondes et par l'utilisation largement répandue dans les mines souterraines modernes d'équipement motorisé, engins et véhicules mus au diesel, qui rejettent dans l'atmosphère minière des polluants à base de carbone et de nitrure, dont certains sont reconnus comme cancérogènes.

Le contrôle de ces polluants doit s'effectuer autant que faire se peut à la source même, notamment en examinant le fonctionnement des machines à moteur diesel : efficacité des moteurs et de l'échappement (filtres, capteurs, catalyseurs, etc.). Néanmoins, des gaz nocifs de diverses natures, qu'ils soient irritants, toxiques ou asphyxiants, se dégagent d'où la nécessité de réduire leur niveau de concentration dans l'air sous des seuils d'exposition fixés par les normes en vigueur. La dilution et l'évacuation des polluants en présence ne peuvent alors s'effectuer que par un aérage de

la mine (ventilation) – suffisant du point de vue du débit et de la vitesse de l'air qui circule dans les diverses excavations d'une mine souterraine (recettes, galeries, chantiers d'abattage, montages, etc.) – conforme aux normes fixées par la loi et la réglementation en vigueur ou à défaut, aux règles de l'art. Les débits d'air requis varient largement selon la méthode d'exploitation, l'étendue des ouvrages souterrains et le type d'équipement utilisé.

Le programme vise principalement les installations et les équipements suivants :

- Réseaux de ventilation de la surface et sous terre (ventilateurs, canalisation, portes, etc.)
- Lieux de travail actifs, abandonnés (galeries, chantiers, montages, garages, ateliers, etc.)
- Équipements motorisés mus au carburant diesel : entretien, gaz d'échappement (chargeuse-navette, véhicules de service, etc.)
- Système de captage à la source, dépoussiéreurs / fumées, gaz, poussières (ateliers de réparation, de soudage, concasseurs, etc.)
- Appareils de mesure et d'échantillonnage, instrumentation / CO, PCR, Nox, etc.

L'objectif

L'objectif général de l'étape visant la ventilation est qu'à compter du 30 avril 2007, les systèmes d'aérage (réseau, équipement), de ventilation et de captage à la source permettent d'évacuer, de diluer et de maintenir les divers polluants présents dans une mine souterraine dans les limites des normes et concentrations maximales exigées, à l'aide notamment d'un suivi de la qualité du milieu de travail au moyen de relevés et de registres appropriés, ainsi que par un entretien rigoureux des équipements diesel.

L'atteinte de cet objectif assurera encore mieux au travailleur minier un environnement de travail salubre, aussi bien quant à la qualité qu'à la quantité de l'air dans son lieu d'activité.

Dans les prochains numéros de votre *Journal des Belmine*, nous reviendrons sur le déroulement de ce programme. À suivre...



Prix innovation en santé et sécurité du travail

Première remise provinciale

La CSST a remis ses *Prix innovation* aux travailleurs et aux employeurs qui ont mis en œuvre des moyens pour éliminer les dangers présents dans leur milieu de travail. Ce concours vise à valoriser ces initiatives et à les faire connaître à l'échelle du Québec. C'est au Palais des congrès de Montréal que la CSST a révélé, le 7 octobre dernier, les noms des gagnants. Soulignons que dans la catégorie « Grandes entreprises », une mention d'excellence a été remise à la Compagnie minière Québec Cartier, secteur Mont-Wright.



Photo : Maurice Vézinet

Le prix a été remis à M. Bernard Larocque et M^{me} Karine Blanchet par M. Henri Massé, président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et représentant des travailleurs au conseil d'administration de la CSST.

« C'est vraiment une amélioration ! »

– Bernard Larocque,
mécanicien d'entretien



Le mécanicien d'entretien, Jason Montigny, manie avec aisance le marteau pneumatique.

Siège et support à marteau pneumatique

Québec Cartier a présenté au concours un siège et support à marteau pneumatique conçu pour faciliter le travail de certains employés. Plusieurs fois par année, les mécaniciens chargés du concentrateur devaient déboulonner les broyeurs servant à la concentration du minerai de fer. En position debout, ils utilisaient un marteau pneumatique de 20 kg appuyé sur leurs genoux. En plus de se trouver dans une position inconfortable, ils devaient manipuler le marteau à bout de bras. Les vibrations produites par le marteau et les mauvaises méthodes d'utilisation de l'équipement pouvaient entraîner des lésions au dos et des compressions du canal carpien.

Un travailleur a proposé de concevoir un support sur rail pour le marteau pneumatique. Le marteau a été muni d'une poignée amovible qui permet de diriger l'appareil vers le boulon. Cette poignée est accrochée à un mât, lui-même fixé à un siège.

Sur le plan de la santé et de la sécurité du travail, le siège et support à marteau pneumatique a permis d'apporter les améliorations suivantes : diminution des effets de la vibration du marteau sur les membres supérieurs, réduction du nombre de manipulations de l'appareil et amélioration de la posture de travail. Il permet donc de prévenir certaines lésions professionnelles.

En outre, comme il a été construit à partir de matériaux recyclés, la réalisation du support n'a entraîné aucun coût.

Félicitations à tous les finalistes et lauréats de cette année !

Pour en savoir davantage sur le *Prix innovation* et pour voir les vidéos présentant les réalisations des lauréats de toutes les régions du Québec, consultez notre site Web : www.csst.qc.ca/prixinnovation.

Inscrivez-vous dès maintenant au prochain concours !

« La prévention » vue par Michel Lauzon

C'est lui



Photo - Christine Bureau

Michel Lauzon travaille dans le secteur minier depuis environ 20 ans. C'est à la demande de son employeur, lorsqu'il travaillait à la mine d'or Kiena, qu'il a fait des dessins représentant des situations de la vie quotidienne des travailleurs miniers. Ces dessins ont servi à sensibiliser les travailleurs aux risques du métier.





Danger ?

Chronique de *Préventionnix* «*Est-ce que c'est dangereux?*»

Qu'on s'en rende compte ou pas, consciemment ou inconsciemment, on se pose cette question plusieurs fois par jour : « Est-ce qu'il y a du danger ici ? ». Avant de traverser la rue, au moment d'entreprendre une tâche, en bricolant dans notre atelier. Parfois on y porte attention, parfois la question se pose toute seule, presque malgré soi.

Mais sait-on comment nous en arrivons à déterminer à quel point ce que nous voyons est dangereux ou pas ? En fait, on ne s'en rend pas tellement compte, mais on se pose trois questions. Toujours les mêmes et dans le même ordre.

Premièrement, nous nous demandons si nous maîtrisons la situation ou si quelqu'un en qui nous avons confiance le fait. On préfère évidemment être soi-même aux commandes. Le meilleur exemple, c'est lorsqu'une personne habituée à conduire une voiture se trouve du côté du passager : elle cherche le volant et les pédales, même si la personne qui conduit est tout à fait compétente ! Dans le même ordre d'idées, à une certaine époque, les mineurs se sentaient en confiance quand ils avaient leur « homme-pilier », leur « taupin » (comme Gros-Jambon dans l'article précédent) avec eux, et refusaient parfois de descendre sous terre quand ce n'était pas le cas.

Si nous avons l'impression de maîtriser la situation, aucune question à propos du danger ne se pose. Nous connaissons tous l'expression populaire « tout est sous contrôle », expression qui se veut généralement rassurante. Si au contraire on sent que la situation nous échappe (ou est insuffisamment maîtrisée), la deuxième question qui se pose a trait à la gravité des conséquences. Quelles blessures peuvent en

résulter ? Qui peut être touché ? Combien de personnes peuvent l'être ? Quels dommages l'événement pourrait-il causer ? Autant de questions qui nous servent à évaluer l'ampleur des dégâts possibles.

Si dans le pire des cas on croit que les conséquences ne peuvent être que très bénignes ou mineures, on arrête de s'en faire et on passe à autre chose. Si au contraire notre évaluation nous porte à penser que l'événement pourrait avoir de graves conséquences, nous nous posons alors une question quant à la probabilité que l'événement survienne : « Quelles sont les risques que ça arrive ? ». Souvent nous ne prenons des précautions ou des mesures préventives que si la situation n'est pas assez bien « maîtrisée », si les conséquences sont perçues comme pouvant être graves ET que les risques que l'événement survienne nous paraissent trop élevés.

Or, nous sommes particulièrement subjectifs dans l'évaluation du danger. Notre confiance en nos capacités nous fait surestimer notre degré de maîtrise et sous-estimer la possible gravité des conséquences ainsi que la probabilité qu'un événement survienne. « Ça ne peut pas m'arriver, je sais ce que je fais et je fais bien attention. » Mais faire attention, ça veut dire quoi exactement ? À strictement parler, ça ne veut rien dire !

Alors prenons le temps de bien analyser la situation ; ces quelques secondes de plus nous permettent généralement remarquer des choses que nous n'avions pas vues au premier coup d'œil et qui nous incitent alors à prendre des précautions. Et quand on n'hésite, la seule attitude à adopter c'est de ne pas courir de risques, de prendre quelques précautions d'usage, précautions qui sont souvent très bien connues. Ça ne prend souvent que quelques secondes, mais ça peut nous éviter bien des embarras, voire nous sauver la vie...

MICHEL PÉRUSSE

Les travaux souterrains et les travaux riverains de *Marcel Labrecque*

Marcel Labrecque a fait surface pour de bon. Ce coordonnateur des inspecteurs de mines à l'emploi de la CSST peut maintenant se consacrer pleinement à sa vie sur terre, après une existence professionnelle axée sur la prévention.

Le parcours professionnel de Marcel Labrecque commence à Haileybury, en Ontario, à « la seule école de mines qui existait au pays à l'époque ». Puis, de 1964 à 1971, il occupe des fonctions en ingénierie et en production minière dans la région de LaSarre, avant de devenir inspecteur au ministère des Ressources naturelles. Dix ans plus tard, lorsque la CSST est créée, il y est muté, en même temps que des employés de plusieurs autres ministères. Il a ainsi participé à 40 ans d'activités de prévention dans le secteur minier. « L'évolution des méthodes et des équipements a fait en sorte qu'il a fallu s'adapter aux changements technologiques, remarque Marcel Labrecque. Dans les années 1960, les bras dominaient. Aujourd'hui, le travail dans les mines est beaucoup plus mécanisé et il est rare que les travailleurs

doivent forcer physiquement. Malgré cela, certains problèmes existent toujours », poursuit-il, mentionnant les poussières et le bruit à titre d'exemples.

Selon Marcel Labrecque, les efforts de la CSST ont énormément contribué à améliorer la situation dans les mines. « Quand les dirigeants d'entreprise ont été obligés de mettre sur pied des programmes de prévention, ils ont dû évaluer les risques de chaque poste de travail et, plus souvent qu'autrement, ils ont trouvé des solutions pour corriger plusieurs situations », constate-t-il. Le retraité s'avoue par contre déçu que les mentalités n'aient pas évolué aussi rapidement. « L'ensemble des travailleurs sous terre reçoit maintenant beaucoup plus de formation, dit-il. Ils sont donc davantage sensibilisés aux risques et, avec l'arrivée d'une nouvelle génération, les mentalités vont nécessairement changer. » Marcel Labrecque se réjouit de l'entrée en vigueur du programme d'intervention de la CSST, qui porte maintenant sur la ventilation. « Il faut continuer dans cette voie, affirme-t-il, poursuivre les objectifs de tolérance zéro et s'assurer que les comités de santé et de sécurité sont actifs pour parvenir à des résultats. »



Photo : Marcel Charest

Marcel Labrecque, un nouveau retraité très occupé.

Depuis qu'il a quitté la CSST, Marcel Labrecque a entrepris de moderniser son chalet quatre saisons. Il constate ironiquement qu'avec le boulot que cela représente il aurait « peut-être mieux fait de rester au bureau ». Mais ces gros travaux auront une fin et l'ex-inspecteur pourra alors « prendre la vie au jour le jour », dans son décor idyllique au bord du lac Duparquet.

CLAIRE THIVIERGE

Les prouesses de Nancy Létourneau

Intrepide, courageuse, déterminée... Voilà autant d'adjectifs qui décrivent Nancy Létourneau, une infirmière qui travaille à la Mine Laronde depuis 2002. Ajoutons élève brillante à ces qualificatifs : elle a obtenu une note de 100 % à son examen de sauvetage minier en 2001, se classant à la tête de tous les finissants

manche en premiers soins, ce dont la jeune infirmière est particulièrement fière.

Manifestement, Nancy n'a pas froid aux yeux, mais comment expliquer son exploit ? « Je pense que j'avais de la pression, dit-elle en rigolant. Mon père est sauveteur minier depuis 25 ans et, quand j'étais toute petite, j'allais voir les compétitions et j'aimais ça. J'étais donc très contente lorsqu'on m'a offert la chance d'y participer. » L'hérédité n'étant pas une garantie de succès, l'équipe de Nancy s'est préparée en faisant des simulations avec des civières, ce qui est très exigeant. « Nous nous sommes exercés tous les jours de la semaine précédente, dit-elle, et, durant les quatre heures que dure la compétition, j'étais vraiment poussée par l'adrénaline. » Par le plaisir aussi, puisqu'elle et ses coéquipiers ont ri pendant tout le temps de l'épreuve, qui n'est pourtant pas reposante.

Nancy reconnaît ne pas être celle qui a contribué le plus à la réussite de son groupe sur le plan physique. « On a travaillé avec les forces et les faiblesses de chacun, explique-t-elle, et mes gros avantages, sont les premiers soins, le sang-froid et l'endurance. » Et la réaction de son papa ? « Il était pas mal content, croit Nancy. On est le premier couple père-fille à faire du sauvetage minier. »

Ayant ouvert la voie à d'autres femmes, Nancy a même commencé à « stimuler » une de ses collègues pour l'inciter à relever, elle aussi, le défi. « En octobre, on va refaire une équipe pour participer aux préliminaires de la prochaine compétition provinciale », annonce-t-elle. Dommage qu'il n'y ait pas d'Olympiques du sauvetage minier, car cette championne y décrocherait vraisemblablement une médaille d'or.

CLAIRE THIVIERGE



Photo : Agnico-Eagle, division Laronde

Nancy Létourneau et ses coéquipiers

de cette formation, qui existe depuis plus de 57 ans. Nancy est aussi une pionnière, car elle s'est de nouveau distinguée en devenant la première femme à participer à une compétition québécoise de sauvetage minier, en 2004. Et ce n'est pas tout ! L'équipe dont elle faisait partie a remporté trois des quatre prix de la finale provinciale, qui a eu lieu à Rouyn, en 2005 : d'abord le championnat, puis le trophée de la meilleure équipe de direction et, enfin, celui de la meilleure perfor-

43^e compétition de sauvetage minier

Les gagnants sont...

L'équipe gagnante pour l'ensemble de la compétition est celle de la mine Laronde, un établissement d'Agnico-Eagle. Cette même équipe a aussi remporté les honneurs pour la meilleure performance en premiers soins et pour la meilleure performance comme équipe de direction. C'est la Société minière Raglan qui a obtenu le trophée pour la meilleure performance relativement aux éléments théoriques et techniques.

Félicitations à tous les participants à la 43^e compétition de sauvetage minier, aux gagnants de la compétition et à ses organisateurs.



André Simard, préventionniste au Burkina Faso

Bonjour mes amis québécois des mines. J'ai collaboré à quelques reprises au *Journal des Belmine* lorsque j'étais au Québec. Me voici maintenant sur le continent africain, au Burkina Faso (Afrique de l'Ouest), depuis six mois en tant que superviseur principal en formation, prévention et santé pour une société canadienne qui se nomme High River Gold Mines Ltd. (HRG), dont le siège social est à Toronto. Au Burkina Faso, HRG a obtenu un permis d'exploitation minière pour le gisement de Taparko-Bouroum et l'entreprise a formé une société de droits burkinabé, SOMITA SA (Société des Mines de Taparko). Les partenaires sont HRG à 90 % et l'État burkinabé à 10 %. Depuis bien des années, je caressais ce rêve de voyager et de travailler à l'extérieur du Canada afin de voir autre chose et de vivre une grande aventure.

Je suis parti de Val-d'Or très tôt, le matin du 8 mars. Il faisait -20 °C. Lorsque je suis arrivé à Ouagadougou, 24 heures plus tard, il faisait 43 °C ! Le changement de température a été atroce. Ensuite, mes compagnons de voyage et moi, nous avons roulé trois heures sur une route parfois difficile. Nous sommes arrivés au camp temporaire constitué de conteneurs convertis en logements et en bureaux. C'est confortable. La mine est située près du petit village de Taparko, à 80 km du Sahara et à 200 km de la capitale, Ouagadougou. Je fais rire mes copains en leur disant qu'avec cette chaleur nous devons sûrement être tout près de l'enfer. Nous sommes une douzaine de Québécois, dont la moitié vient de l'Abitibi.

La première semaine, je me remets en question. Je visite les villages aux alentours et je constate à quel point les gens sont pauvres. Je revois dans ma

tête les émissions de Vision mondiale, mais c'est comme si j'y étais vraiment. Je m'encourage en me disant que j'ai une belle occasion de contribuer à améliorer les conditions de vie des gens de cette région en m'impliquant sur le plan humain et en leur transmettant sans aucune barrière mes connaissances tout en tenant compte de leur culture, qui est fort différente de la mienne.

Les Burkinabés sont des gens sympathiques qui ont des perceptions et des comportements très différents des nôtres en matière de sécurité au travail. À ma connaissance, ils n'ont vraiment pas eu la chance, comme nous au Québec, d'être formés sur les méthodes et les moyens de se protéger, d'évaluer les risques et de les éliminer. Ici, la différence entre un accident mineur et un accident grave est souvent une question de chance.

Faire de la formation et de la prévention ici m'apparaît comme un véritable défi. Retenir les noms des personnes est déjà difficile. Mais, rapidement, j'apprends à connaître les gens et leurs coutumes.

Avec mon équipe et l'appui de la direction ainsi que la grande collaboration des superviseurs, nous utilisons notre imagination et nous concevons des techniques différentes. J'ai pu observer que les gens avaient des comportements positifs que je me devais de renforcer. Nous avons des rencontres sur la sécurité presque tous les jours sur des sujets d'actualité tirés des situations vécues sur les chantiers. Au début, il était difficile de les faire parler. Maintenant que la confiance est établie, ils proposent de bons sujets et font de bonnes recommandations, que nous analysons ensemble. Les gens sont réceptifs et intéressés.

Ils savent maintenant que nous, tous ensemble, avons une grande responsabilité. Mon grand défi est maintenant devenu le nôtre. La mine Taparko-Bouroum sera la première mine à ciel ouvert en production au Burkina Faso depuis la fermeture de la mine souterraine de Pourra, en 1998. Nous sommes donc des pionniers et il nous revient d'établir des normes en matière de prévention et d'efficacité. Nous servirons de référence aux autres mines qui s'ouvriront dans ce pays.



Photo : Milie Proult

André Simard
et Karim,
un collègue

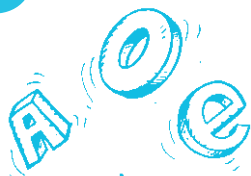
Grâce à tout ceci, nous obtenons d'excellents résultats. Nous comptons maintenant plus de 200 employés et aucun accident avec perte de temps n'est survenu au cours des six premiers mois. Je crois que je leur apprend beaucoup. Mais, en fait, c'est moi qui en apprend davantage. C'est d'ailleurs une des raisons qui m'a attiré ici. Mon expérience ici est tellement valorisante et stimulante. Je n'enseignerai plus jamais la prévention comme avant. De toute façon, je ne verrai même plus la vie comme avant.

Sur ce, mes amis, je vous souhaite bon travail en sécurité, chez moi, au Québec.

ANDRÉ SIMARD

Superviseur principal, formation, prévention, santé
Somita Sa. Burkina Faso, Afrique de l'Ouest

AU JEU!



Le jeu des 10 erreurs

Les mots m^alengés

Remplace les lettres dans l'ordre pour former les bons mots.

Peux-tu ensuite trouver ces mots ailleurs dans ton *Journal des Belmine*?

La solution est à la page 2.

1. A E N N I I L T T V O

2. A L I N E D R E A N

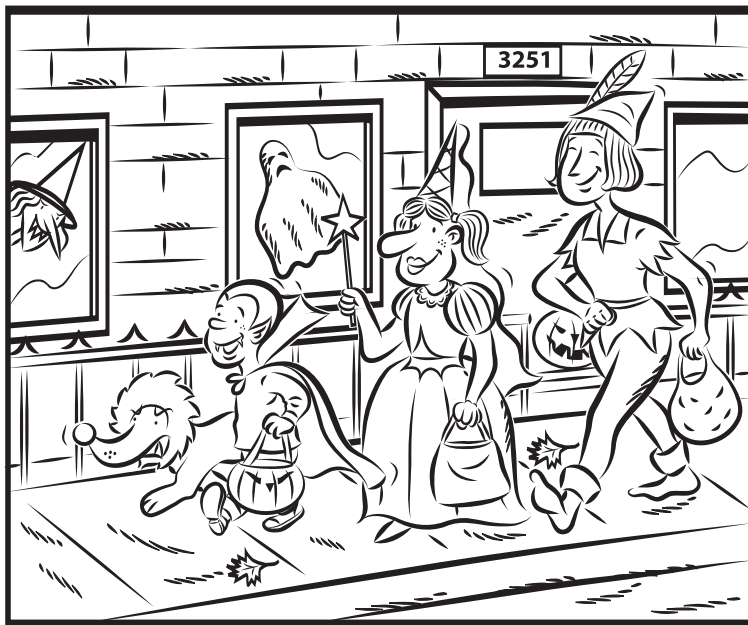
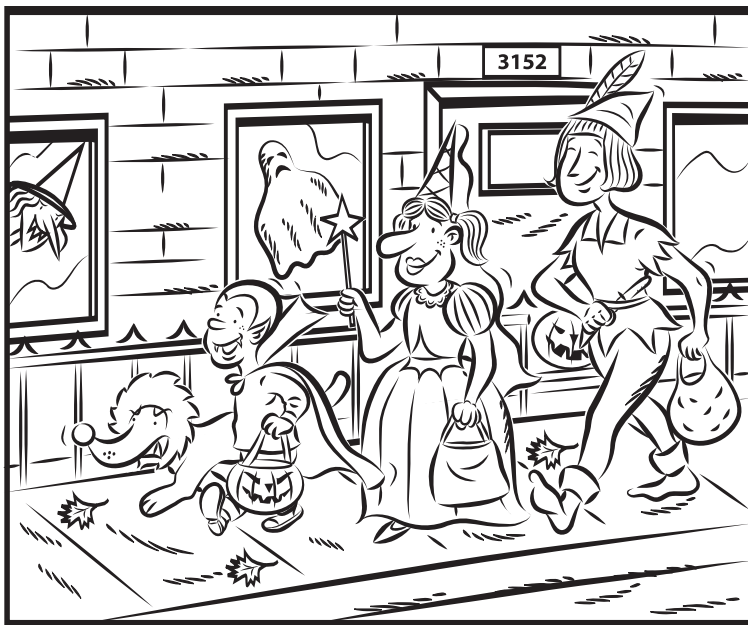
3. M M R A G O E R P

4. C A N E E L R O T

5. M O C R E M A N A T D N O I S

Il y a dix petites différences entre l'illustration du haut et celle du bas.

Encercle-les et va voir la solution à la page 2.



Le coin de la blague

Quel est le fruit que les poissons détestent le plus?

La pêche.

Le *Journal des Belmine* est publié par la Commission de la santé et de la sécurité du travail. La reproduction des textes est autorisée pourvu que la source soit mentionnée et qu'un exemplaire du document soit envoyé à l'adresse suivante :

Direction des communications
Commission de la santé et de la sécurité du travail
1199, rue De Bleury
C. P. 6056, succ. Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 4E1

Nous tenons à remercier de leur précieuse collaboration M^{mes} Lucette Lajeunesse, MM. Gilles Gagnon et Marcel Ménard de la CSST.

Rédaction en chef
Christine Bureau

Rédaction
Claire Thivierge

Révision linguistique
Hélène Simard

Correction des épreuves
Claudette Lefebvre

Illustrations
Daniel Rainville

Conception graphique
SerreDesign!

Édition électronique
Danielle Gauthier

Préresse et impression
Intégria inc.

Distribution
Lise Tremblay

Mise en garde
Les photos et les illustrations publiées dans le *Journal des Belmine* sont le plus conformes possible aux lois et règlements sur la santé et la sécurité du travail. Cependant nos lectrices et lecteurs comprendront qu'il peut être difficile, pour des raisons d'ordre technique, de représenter la situation idéale.

DC 600-410-20 (2005-10)
ISSN 1205-6227
© CSST 2005

Port de retour garanti par la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec
C. P. 1200, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7E2

Poste-publication 40062772

CSST

La prévention,
j'y travaille
depuis 25 ans